

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Product 3-2 - Quaron

Type(s) de produit: TP03 - Hygiène vétérinaire

TP03 - Hygiène vétérinaire

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0055

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0030925-0016

Table des matières

| | |
|---|---|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 2 |
| 2.2. Type de formulation | 3 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 3 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 7 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 7 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 8 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 8 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 8 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 8 |
| 6. Autres informations | 9 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Product 3-2 - QUARON

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|------------------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | STOCKMEIER FRANCE SAS |
| | Adresse | 3 rue de la Buhotière 35091 RENNES France |
| Numéro de l'autorisation | FR-2023-0055 1-3 | |
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | FR-0030925-0016 | |
| Date de l'autorisation | 20/09/2023 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 19/09/2033 | |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|---|
| Nom du fabricant | STOCKMEIER FRANCE SAS |
| Adresse du fabricant | 3 rue de la Buhotière – Saint-Jacques de la Lande - BP 89 152 F-35091 Rennes CEDEX 9 France |
| Emplacement des sites de fabrication | 3 rue de la Buhotière F-35136 Saint-Jacques de la Lande France France |
| | Rue des Criquiers F-60220 Formerie France |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|--|
| Substance active | 1322 - Acide L-(+)-lactique |
| Nom du fabricant | Purac Bioquimica sa |
| Adresse du fabricant | Gran Vial 19-25 08160 MONTMELÓ Espagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Gran Vial 19-25 E-08160 MONTMELÓ Espagne |
| Substance active | 1322 - Acide L-(+)-lactique |
| Nom du fabricant | Purac Bioquimica sa |
| Adresse du fabricant | Gran Arkelsedijk 46 4206 AC Gorinchem Pays-Bas |
| Emplacement des sites de fabrication | Gran Arkelsedijk 46 4206 AC Gorinchem Pays-Bas |
| Substance active | 1322 - Acide L-(+)-lactique |
| Nom du fabricant | Jungbunzlauer S.A |
| Adresse du fabricant | ZI Portuaire - BP 32 F-67390 Marcklosheim France |
| Emplacement des sites de fabrication | Jungbunzlauer S.A - ZI Portuaire - BP 32 F-67390 Marcklosheim France |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|----------------------|-----------|------------------|------------|-----------|------------|
| Acide L-(+)-lactique | | Substance active | 79-33-4 | 201-196-2 | 10,26 |

2.2. Type de formulation

AL – Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque des lésions oculaires graves.
Contient du carvone et de la d-limonène. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Porter un équipement de protection des yeux.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Désinfection des trayons par trempage manuel avec un produit liquide épais filmogène - post-traite

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Désinfection des trayons en post-traite

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bactéries
Nom commun: Bactéries
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Levures
Nom commun: Levures
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Virus enveloppés
Nom commun: Virus enveloppés
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Désinfection des trayons des animaux laitiers

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Système ouvert: Traitement par trempage
Description détaillée:
Désinfection des trayons des animaux laitiers

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Vaches et bufflonnes : 3 à 10 mL Brebis : 1,5 à 5 mL Chèvres : 2,5 à 6 mL
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Prêt à l'emploi

2 à 3 applications par jour pour la désinfection post-traite pour les vaches et les bufflonnes.

1 à 2 applications par jour pour la désinfection post-traite pour les chèvres et les brebis.

Temps de contact: 5 min

Température ambiante

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteilles de 1 L en PEHD

Bidons de 5 L, 10 L, 20 L et 22 L en PEHD

Fûts de 60 L et 220 L en PEHD

Cuves de 1000 L en PEHD

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Remplir manuellement un gobelet de trempage de 300 mL sec et propre avec 225 mL de produit prêt à l'emploi.
- Faire monter le produit jusqu'à remplir les 2/3 du réservoir de trempage en pressant trois à six fois sur le gobelet.

- Appliquer par trempage sur toute la longueur du pis après la traite.
- Laisser le produit sur le pis jusqu'à la prochaine traite. Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes). Avant la traite suivante, essuyer le pis avec un papier ou une lingette à usage unique.
- Nettoyer régulièrement le gobelet de trempage avec de l'eau.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Porter des lunettes de protection et des gants pendant le chargement du produit dans le gobelet de trempage, l'application par immersion et le nettoyage de l'équipement.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Désinfection des trayons par trempage semi-automatique avec un produit liquide épais filmogène - post-traite

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Désinfection des trayons en post-traite

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bactéries
 Nom commun: Bactéries
 Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Levures
 Nom commun: Levures
 Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Virus enveloppés
 Nom commun: Virus enveloppés

Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Désinfection des trayons des animaux laitiers

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Système ouvert: Traitement par trempage
Description détaillée:
Application par trempage semi-automatique avec un produit liquide épais filmogène après la traite

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Vaches et bufflonnes : 3 à 10 mL Brebis :1,5 à 5 mL Chèvres : 2,5 à 6 mL
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Prêt à l'emploi

2 à 3 applications par jour pour la désinfection post-traite pour les vaches et les bufflonnes.

1 à 2 applications par jour pour la désinfection post-traite pour les chèvres et les brebis.

Temps de contact: 5 min

Température ambiante

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteilles de 1 L en PEHD

Bidons de 5 L, 10 L, 20 L et 22 L en PEHD

Fûts de 60 L et 220 L en PEHD

Cuves de 1000 L en PEHD

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Connecter l'emballage à l'équipement semi-automatique et remplir le réservoir de trempage grâce à cet équipement.
- Appliquer par trempage sur toute la longueur du pis, après la traite.
- Laisser le produit sur le pis jusqu'à la prochaine traite. Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).
- Avant la traite suivante, essuyer le pis avec un papier ou une lingette à usage unique.
- Nettoyer régulièrement le matériel de trempage avec de l'eau.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Porter des lunettes de protection et des gants pendant le chargement du produit dans le gobelet de trempage, l'application par immersion et le nettoyage de l'équipement.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc.).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Le produit doit être amené à une température supérieure à 20 °C avant utilisation.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- Informations au personnel de santé / au médecin : Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH> 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Ne pas stocker à plus de 40°C.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autres informations

-